
**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 31 JUILLET
2015**

L'an 2015, le 31 juillet, les actionnaires de la Société se sont réunis en l'étude de Maître Sophie MAQUET, Notaire associé à Bruxelles, à 1050 Bruxelles, avenue Louise 350/3 sur convocation du Conseil d'Administration.

BUREAU

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de Monsieur Marco MENNELLA.

Madame Nadia DE WACHTER remplit les fonctions de Secrétaire.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

1. Actionnaires :

La liste des présences a été établie et signée par les actionnaires en personne ou par leur mandataire en entrant en séance. La liste des présences et les éventuelles procurations y mentionnées demeureront annexées au présent procès-verbal (Annexe 1).

La convocation contenant les ordres du jour a été faite conformément à la loi par insertion dans le Moniteur Belge le 13 juillet 2015 et dans le journal l'Echo, le 10 juillet 2015. La Secrétaire dépose sur le bureau les numéros justificatifs du Moniteur Belge et du journal l'Echo.

Quinze jours avant la réunion de la présente Assemblée Générale Ordinaire, une copie des documents visés à l'article 535 du Code des sociétés ont été mis à la disposition des actionnaires de la Société et de toute personne visée par lesdits articles.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line with a small hook at the end.

Conformément à l'article 34 des statuts et à la convocation à la présente Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires de titres dématérialisés y sont admis pourvu qu'ils aient effectué le blocage de leurs titres pour le 28 juillet 2015 et qu'ils présentent la preuve dudit blocage aux Assemblées Générales.

2. Administrateurs :

Le Président constate que tous les administrateurs de la Société en fonction sont présents ou représentés, de sorte qu'il n'y a pas lieu de justifier de l'accomplissement des formalités de convocation à leur égard. Il s'agit de :

- Monsieur Daniel Mouson
- Monsieur John Turpel
- Monsieur Marco Mennella,

3. Commissaire :

Le Président constate que le commissaire de la Société en fonction est présent ou représenté, de sorte qu'il n'y a pas lieu de justifier de l'accomplissement des formalités de convocation à son égard. Il s'agit de Monsieur Geert VAN GOOLEN, dont les bureaux sont situés à 1851 Grimbergen, Kerkstraat 152.

EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Validation de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire**
- 2. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du commissaire, ainsi que des comptes annuels**
- 3. Approbation des comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice clôturé au 31 juillet 2014 et affectation du résultat** 

4. Décharge aux administrateurs, par un vote séparé et individuel pour chacun d'eux, pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 juillet 2014
5. Décharge au commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 juillet 2014
6. Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution ce qui précède

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

Le Président constate que l'Assemblée est valablement constituée pour délibérer, conformément aux dispositions légales et aux statuts.

L'exposé de Monsieur le Président étant reconnu exact par l'Assemblée Générale Ordinaire celle-ci aborde l'ordre du jour et, après délibérations, prend les résolutions suivantes :

1. Validation de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire

VOTE : *Après délibération, l'Assemblée Générale valide la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire et n'émet aucune observation à ce sujet.*

2. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du commissaire, ainsi que des comptes annuels

3. Approbation des comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice clôturé au 31 juillet 2014 et affectation du résultat

VOTE : *l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes annuels clôturés au 31 juillet 2014 qui présentent une perte de l'exercice de cent nonante trois mille sept cent cinquante-huit euros (EUR – 193.758) et décide de reporter celle-ci à l'exercice suivant.*

A handwritten signature in blue ink, consisting of several stylized, overlapping strokes.

4. Décharge aux administrateurs, par un vote séparé et individuel pour chacun d'eux, pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 juillet 2014

VOTE : *l'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge aux administrateurs, par un vote séparé et individuel pour chacun d'eux, pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 juillet 2014.*

5. Décharge au commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 juillet 2014

VOTE : *l'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge au commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 juillet 2014.*

6. Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution ce qui précède

VOTE : *l'Assemblée décide de conférer tous pouvoirs à chacun des administrateurs, à Me Patrick della FAILLE, Me Mélanie de MARNIX et Me Michaël ZADWORNY, avocats au Barreau de Bruxelles ayant leurs bureaux à 1000 Bruxelles, Avenue du port 86c boîte 113, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.*

La présente séance a été mise en continuation jusqu'à ce jour, 10 aout 2015, et l'ordre du jour de la présente assemblée générales ordinaires étant épuisé, la séance a été levée à 9h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Président



La Secrétaire



Annexes :

1. Liste des présences ;
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social clôturé au 31 juillet 2014 ;
3. Rapport du commissaire, Monsieur Geert VAN GOOLEN, réviseur d'entreprises, relatif à l'exercice social clôturé au 31 juillet 2014 ;
4. Copie des comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 juillet 2014